

Informations utiles



<https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>

<https://www.espace-droit-prevention.com/>

Contactez-nous

contact-FNP@caissedesdepots.fr

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Pour déclarer vos AT/MP : <https://www.prorisq.org>
bnd@caissedesdepots.fr

FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Rapport d'activité 2024

Prévention des accidents de service
et des maladies professionnelles



Amélioration
des conditions
de travail

Transitions
professionnelles

Février 2025

Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales
6, place des Citernes - 33059 Bordeaux Cedex
www.cnracl.retraites.fr

Une gestion



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION

L'action du Fonds national de prévention en 2024



Mot de la vice-présidente en charge de la commission de l'invalidité et de la prévention

L'année 2024 a confirmé l'appui diversifié du FNP de la CNRACL auprès des employeurs territoriaux et hospitaliers se traduisant par un niveau d'accompagnement financier conséquent.

Nous avons également poursuivi la concrétisation de nos ambitions par le lancement d'appels à projets ciblés, le déploiement d'une expérimentation autour du remboursement de matériel, la publication d'un guide « conduite de projet » ou encore la mise à disposition de nouveaux services autour des données de sinistralité toujours dans l'optique de favoriser le ciblage d'actions pertinentes par les employeurs publics.

D'autre part, nous conservons un appui global à l'ensemble des employeurs et l'actuel programme d'actions est reconduit jusqu'au 31 décembre 2025.

Retrouvez dans cette plaquette les chiffres clés et temps forts de l'activité du FNP en 2024.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Il s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics de santé et leurs agents.

Instances

Le Conseil d'administration de la CNRACL, appuyé par sa formation spécialisée, la Commission d'invalidité et prévention composée de représentants des employeurs et des affiliés siégeant aux côtés des représentants des ministères de tutelle, fixe la stratégie et les orientations du FNP.

Cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Missions

- L'établissement de statistiques sur les accidents de service et les maladies professionnelles (FPT et FPH)
- L'élaboration d'un programme d'actions
- L'accompagnement des actions de prévention
- L'élaboration de recommandations d'actions

Les temps forts

Janvier

- Lancement de deux appels à projets : désinsertion professionnelle et prévention des risques professionnels des policiers municipaux
- Lancement de l'appel à candidatures portant sur la prévention des violences sexistes et sexuelles

Février

Lancement de l'appel à candidatures portant sur la prévention des risques professionnels des métiers du tri et de la collecte de déchets

Mars

Déploiement de l'expérimentation relative au remboursement partiel de matériel à visée de prévention

Avril

- Publication du guide « Conduite de projet de prévention des risques professionnels »
- Déploiement d'un nouveau service « Comparatif de vos données de sinistralité »

Juin

- Coanimation de deux webinaires avec l'OPPBT et la CNAM « Maîtres d'ouvrage, la prévention des chutes de hauteur sur vos chantiers commence par vous » dans le cadre du partenariat avec l'OPPBT
- Participation au salon Préventica de Strasbourg & animation notamment d'une conférence « Violences externes : quelles mesures pour agir en prévention ? » (avec la Métropole de Grenoble)

Juillet

Diffusion d'une vidéo « retour d'expérience Prorisq » Gestion des AT-MP

Octobre

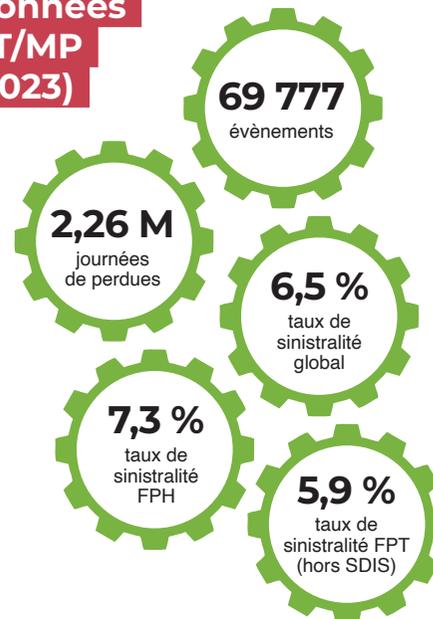
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt avec l'ANFH dans le cadre du partenariat
- Participation au salon Préventica de Lyon

Décembre

- Prolongation du programme d'actions
- Décision du conseil d'administration de pérenniser le dispositif de remboursement partiel de matériel
- Diffusion des rapports sinistralité 2023
- Autorisation de conclure un partenariat avec l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA)

Statistiques et réglementation

Données AT/MP (2023)



Espace droit de la prévention

Le FNP propose un site gratuit dédié à la réglementation en matière de prévention des risques applicable à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

Veille réglementaire

Plus de 60 actualités publiées en 2024

Fiches pratiques et dossiers

Organisées autour du droit et de l'organisation de la prévention des risques professionnels, de la prévention des risques professionnels et de la portée des responsabilités administrative, pénale et professionnelle.

- En 2024, 2 nouvelles fiches en sus des mises à jour régulières

Autres

3 webinaires relatifs à l'actualité réglementaire en santé et sécurité au travail dans la FPT et la FPH.

Chiffres clés



7 493,5 K€

445 employeurs



Versement de

10 233 K€

aux employeurs territoriaux et hospitaliers



177,5 K€

engagés pour mise à disposition de prestataires auprès des employeurs.

Accompagnement financier



6 423 K€

appels à projets



363,8 K€

pour démarche de prévention



707 K€

au titre de « l'expérimentation remboursement partiel de matériel de prévention »